

## ALTKIRCH Communauté de communes Rapport de la Chambre régionale des comptes : pas de deuxième débat

Lors du conseil de la com-com d'Altkirch le 18 janvier dernier, les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur les comptes de la com-com de 2008 à 2014 ont été soumises aux élus (cf. DNA du 20.01), rapport qui n'a appelé aucune remarque de la part des élus présents ce jour-là.

En revanche, Denis Albisser, conseiller communautaire de Hirtzbach (élu au sur la liste d'opposition) était absent à cette réunion alors qu'il avait de nombreuses remarques à faire, remarques qu'il a transmises par la suite par courriel à l'ensemble des conseillers communautaires. Néanmoins, dans un autre courrier adressé au président de la com-com Jean-Luc Reitzer, il a souhaité que le débat sur ce rapport soit remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Denis Albisser explique : « J'avais donné procuration à M. Christian Kleiber, je lui avais confié un rapport écrit contenant mes remarques et questions. Ce dernier, empêché pour cause de maladie, s'est excusé en vous transmettant mon rapport. Considérant, néanmoins à l'appui, qu'il n'y a pas eu de débat, que mes remarques ont été passées sous silence, je vous demande de remettre à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire ».

### Suppression du bulletin d'informations communautaire contesté

Par ailleurs, l'élu hirtzbachois s'insurge de la suppression du bulletin intercommunal pour des raisons d'économies budgétaires (cf. DNA du 20.01). « Je m'interroge sur la pertinence économique, politique, et la légalité de cette décision que je conteste. Ce journal restait le seul moyen d'expression universel de l'opposition. Et, sa suppression porterait gravement atteinte à la liberté d'expression de l'opposition, et à l'exercice de la démocratie. Je vous mets donc en demeure, de publier ce journal début février [...] ». De plus, vous aviez mandaté une agence de communication, afin de relooker le bulletin. Sachant que ces maquettes ont été réalisées, que la mise en page, avec tous les textes étaient déjà réalisés, y compris le mot de l'opposition qu'on m'avait déjà demandé de finaliser en novembre. Que la parution devait déjà se faire en décembre, qu'elle a ensuite été retardée, que tous les frais de mise en page ont déjà été engagés, permettez-moi de vous reprendre, puisqu'il ne s'agit pas d'économies budgétaires, mais d'argent public gaspillé. Ceci n'étant qu'un exemple parmi tant d'autres, beaucoup plus graves de dérives budgétaires, à la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes. À tel point que je souhaite, M. le président, fort de ces constats accablants, que vous donniez votre démission », écrit D. Albisser. Qui demande enfin de se voir communiquer « les dates prévues pour l'année 2016 pour les réunions de conseils communautaires (à tout le moins, les semaines concernées) ».

### « Il est indispensable d'être présent »

Répondant par courrier aux ques-

tions et remarques de Denis Albisser, Jean-Luc Reitzer, président de la com-com d'Altkirch, précise concernant le fonctionnement de la com-com « qu'aux termes de l'article L.2121-19 du Code général des collectivités territoriales, les débats en conseil sont oraux. Ainsi, un texte transmis à l'avance et par écrit n'a pas vocation à être lu en séance en l'absence de son auteur. C'est pourquoi, s'il vous paraît essentiel d'intervenir lors d'un débat, ou même, si vous souhaitez faire corriger un procès-verbal avant son approbation, il est indispensable d'être présent en séance. S'agissant du cas particulier du débat relatif au rapport d'observations définitives suite à l'examen de gestion mené par la Chambre Régionale des Comptes, sachez qu'aux termes de l'article L.243-5 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion ». Ainsi, il était de mon devoir d'inscrire la présentation de ce rapport sans délai à l'ordre du jour de la séance du 18 janvier dernier. Le débat sur ce sujet a eu lieu valablement. Que vous n'avez pas pu vous exprimer lors de cette séance est, sans doute, regrettable mais n'est la conséquence que de votre absence. Bien évidemment, il ne saurait être question de réitérer ce débat au seul motif de votre indisponibilité lors de la séance en question.

### « Des supports de communication sectoriels »

Vous m'interpellez également quant à l'opportunité pour la communauté de communes d'éditer un bulletin d'information générale. En l'absence d'une délibération du conseil communautaire décidant de la diffusion d'un bulletin, cette question relève des moyens retenus ou non par l'exécutif de la communauté de communes pour la mise en œuvre des compétences de cette dernière. En l'espèce, le bureau communautaire, sous la responsabilité du président que je suis, peut effectivement, et en toute légalité, ne pas décider de recourir à un bulletin d'information générale. En ce qui concerne les dépenses déjà engagées en matière de communication, j'ai le plaisir de vous informer que la maquette élaborée par l'agence de communication à laquelle nous avons recours sera utilisée pour l'édition de supports de communication sectoriels destinés à informer, de façon factuelle, les usagers quant aux conditions d'accès aux différents services mis en œuvre par la communauté de communes. Il y a donc, bel et bien des économies réalisées dans le cadre de cette réorientation de notre stratégie de communication.

### « Un délai de cinq jours francs »

Quant à votre demande de connaître, pour toute l'année 2016, les dates des séances du conseil communautaire, sachez qu'aux termes de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, le délai de convocation est fixé à cinq jours francs et non à plusieurs mois. Cette disposition permet de réunir le conseil de communauté autant que de besoin et d'éviter de mobiliser inutilement les élus communautaires ».

## FAITS DIVERS

### DURMENACH

#### Pneus crevés (bis) !

Quelqu'un en veut-il aux chasseurs à Durmenach ? Dimanche soir dernier, six voitures garées au centre du village, appartenant à des chasseurs qui participaient au repas de chasse de la fin de

saison au restaurant, ont eu leurs pneus lacérés. Plainte a été déposée à la gendarmerie. L'an dernier déjà dans ce village de la vallée de l'Ill, au dernier jour de la saison de chasse, les pneus de quatre voitures de chasseurs avaient été crevés, cette fois-là dans la forêt.

# ILLFURTH Deux modules de formation gratuits Sensibilisation aux gestes qui sauvent

Durant les week-ends du mois de février, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a souhaité que soit menée au niveau national une action de sensibilisation aux gestes qui sauvent. La commune d'Illfurth propose dans ce cadre des sessions de formation.

La sensibilisation à cette formation gratuite est de nature à permettre à chacun d'être acteur de sa propre sécurité en situation de crise, sans pour autant se substituer aux services de secours d'urgence ou aux forces de l'ordre. Deux sessions d'initiation seront organisées par les sapeurs-pompiers d'Illfurth, les samedis 13 et 27 février de 14 h à 16 h à la caserne des sapeurs (25 rue Burnkirch). Cette action pilotée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours et l'Union départementale des sapeurs-pompiers est ouverte à toutes personnes âgées de plus de 10 ans. Pour y participer, contacter la mairie par courriel à [mairie.illfurth@wanadoo.fr](mailto:mairie.illfurth@wanadoo.fr) ou d'appeler



Des séances gratuites d'initiation aux gestes qui sauvent par les sapeurs-pompiers. PHOTO DNA

au 03 89 25 42 14.. L'inscription devra être effectuée au plus tard deux jours avant chaque session. L'initiation sera organisée autour de deux modules : un module « alerter, masser, défibriller » et un second, « traitement des hémorragies ». Une attestation individuelle sera remise par l'organisme formateur à l'issue de la séance. Pour plus d'informations : [www.ilyadesgestesquisauvent.fr](http://www.ilyadesgestesquisauvent.fr) À noter que cette initiation doit bien être distinguée de la formation en prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) destinée au grand public. Ceux qui le souhaitent peuvent suivre ultérieurement une formation au PSC 1 auprès d'une association agréée à cet effet. ■

## ILLFURTH Concert solidaire de Vocaléidos

# De purs instants de magie

L'élan est impressionnant. 500 personnes ont répondu à l'appel d'une famille d'Illfurth pour faire reculer le syndrome d'Angelman. Un beau geste collectif comme une prière pour réparer les vivants.

L'ÉGLISE Saint-Martin s'est remplie jusqu'aux derniers bancs. Toutes générations confondues, ils sont là, le cœur ouvert. Neuf mois après la naissance d'Antoine, le diagnostic tombe comme la foudre sur la famille Léhé : syndrome d'Angelman. Sur le net, Oriane apprend que son fils ne sera jamais autonome y compris dans les gestes les plus simples. Après l'effondrement, la résistance : « A l'annonce de ce séisme, un couple sur deux explose en vol. Nous avons décidé de lutter, de vivre au présent et de ne plus comparer Antoine avec les autres enfants ».

Lorsqu'elle apprend qu'en 2015, des scientifiques pensent réveiller le gène du père et qu'une découverte majeure est à portée de doigt, Oriane forme le vœu pour ses 40 ans d'offrir un don à l'AFSA (Association Française du Syndrome d'Angelman). Son premier geste sera de prendre son garçon sous



Un généreux public sous l'émotion et les rires de l'enfant extra-ordinaire. PHOTO DNA

son bras et de contacter l'école primaire de sa fille Émilie, pour expliquer cette maladie aux enfants « bien portants ». De son côté, son mari appelle en renfort Vocaléidos, l'ancienne chorale où il chantait baryton. Devant son micro et avec des mots simples, Pierre Léhé raconte son petit garçon de six

ans, le syndrome dit « des poupées rieuses », les particularités des enfants au teint clair et l'histoire d'un chromosome 15 altéré par une mauvaise fée. C'est alors que l'on peut, sans exagérer, parler d'élan bouleversant.

### 4 572 euros de dons

Bernard Beck, maître de chœur et d'école élémentaire, est organiste et « artisan-interprète » avec ce supplément d'âme des artistes libres. Lors de la répétition, les « Zi-ho-ho-hi » et le massage des tempes avaient ajusté le degré de concentration. Deux heures plus tard, le public était là, comme une vague chargée d'émotion. Entre chaque chant, Bernard Beck aura la gentillesse d'esquisser un siècle, une langue ancienne ou le portrait des artistes joués. Sur la charpente, il pleuvait des cordes tendues. Le chef leva les bras, officia dans le vif, sans baguette. À l'index près, un chœur fut au

garde à voix et à la mise en lèvre sanglée jusqu'à l'*Ave Maria* du compositeur Franz Biebl. À ce moment précis, le public a répondu présent. Même les rires de l'enfant Angelman se sont tus lorsque la soliste Béatrice Thiebo est montée au credo. Pour annoncer l'*Agnus Dei*, le chef cita le compositeur norvégien Ola Gjeilo : « J'avais envie de donner une impression de flottement dans l'espace ». Le chœur s'est déployé autour du public. Durant quelques purs instants de magie, le vent des fjords a arpenté la clé de voûte. Difficile de croire que Vocaléidos soit une chorale d'amateurs. C'est debout et reconnaissant que le public s'offrira à son tour. À l'heure de compter les papiers de la générosité, la surprise fut grande : 4 572 euros récoltés en deux heures. D'un coup, la recherche avance. ■

LIONEL BAMOND



Oriane, Émilie, Pierre et Antoine Léhé, une famille confrontée au syndrome d'Angelman PHOTO DNA